

Passer du curatif au préventif, ça rapporte !

Les cotisations AT/MP coûtent chères à votre entreprise. Pourquoi payez-vous autant ?

Vos salariés ne sont-ils pas plus efficaces à leur poste de travail que chez eux à se soigner ?

Savez-vous qu'en 2005, les 2 millions d'entreprises françaises ont déboursé plus de 40 milliards d'euros du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles ?

Quelle que soit la taille de votre entreprise, la démarche sécurité est rentable.
Elle permet aussi la protection juridique du chef d'entreprise sur l'obligation de sécurité de résultat.
De plus, les démarches de conseil en sécurité sont facilement subventionnables.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité

Fort de son expérience, la société I-Care Consulting met à votre disposition les réponses efficaces et personnalisées pour améliorer la sécurité dans votre entreprise et vous conformer à la législation française :

- Les affichages obligatoires en fonction de la taille de votre entreprise.
- La réalisation des documents obligatoires (document unique complet, plan d'action détaillé, protocole de chargement/déchargement en 6 langues pour palier à la multiplicité des nationalités des chauffeurs...)
- Des audits en incendie et ATEX pour répondre aux exigences de la législation et de l'APSAD avec des dossiers complets pour renégocier efficacement vos primes d'assurances. Des audits bruit et chimique précis pour répondre aux nouvelles normes et législations.
- Les outils de gestion du risque : 5M, noeud papillon, arbre de cause...
- Une aide à la certification MASE et OHSAS 18001 avec des pré-audits détaillés.

Vous souhaitez en savoir plus sur nos démarches ? Vous souhaitez un devis gratuit ? Vous souhaitez savoir comment économiser de l'argent et protéger vos salariés ?

Contactez-nous au **03 54 95 53 27**, un de nos consultants répondra à toutes vos questions.